

REGLEMENT DU JEU SUR RFM
« JEU SMS –AUDIOTEL » saison 2020/2021
ADDITIF N°6

La SAS RFM Entreprises, organise un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé « jeu sms - audiotel » dont le règlement doit être complété par additif.

Le présent additif modifie ou complète selon le cas ledit règlement pour la Période de Jeu du 1^{er} mars 2021 à 0h01 au 12 mars 2021 à 23h59.

➤ **Pour l'application de l'article 4 :**

Supports : sms 7 39 16 Code : KENDJI (2X 0,75 € TTC + prix du SMS selon les tarifs en vigueur de l'opérateur de téléphonie mobile) ou audiotel au 3916 (0,50 €uros/minute).

Pendant la Période de jeu, dès que les auditeurs entendent un titre de « KENDJI » ils pourront s'inscrire à la Session de jeu **pendant 30 minutes** :

- En envoyant le code KENDJI par **SMS au 7 39 16** (0,75 € TTC par message + prix du SMS selon les tarifs en vigueur de l'opérateur de téléphonie mobile) puis leurs Coordonnées (0,75 € TTC par message + prix du SMS selon les tarifs en vigueur de l'opérateur de téléphonie mobile).
- En appelant le **3916** (0,50 €uros/minute).

Le nombre maximum de participations autorisées par jour pour la Période de Jeu par participant et par support est de 3 (trois) participations SMS et 3 (trois) participations audiotel (soit 6 participations tous supports confondus par jour).

➤ **Pour l'application de l'article 5 :**

1 gagnant sera tiré au sort parmi les inscrits à l'ensemble des Sessions de jeu.

➤ **Pour l'application de l'article 6 :**

- **1 lot « 1 séjour pour 2 personnes pour assister au concert privé de « KENDJI GIRAC » dans le studio de RFM à Paris le 22 mars 2021 et rencontrer l'artiste KENDJI GIRAC (ci-après dénommé « l'Evènement ») »** d'une valeur unitaire de 550 (cinq cent cinquante) euros

Le séjour comprend :

- Les billets de train (en 2^{ème} classe) aller/retour pour 2 personnes depuis la gare la plus proche du domicile du gagnant jusqu'à Paris. Le gagnant et son accompagnateur partent du même lieu ;
- L'hébergement en chambre double pendant 1 nuit pour 2 personnes dans un hôtel de première catégorie à Paris.
- 2 invitations pour assister au concert privé de KENDJI dans le studio de RFM à Paris le 22 mars 2021 (l'heure exacte du concert privé sera communiquée ultérieurement au gagnant par la Société Organisatrice).
- Une rencontre avec l'artiste KENDJI Girac (les conditions de la rencontre seront communiquées ultérieurement au gagnant par la Société Organisatrice)

La date de l'Evènement pourra être modifiée par la Société Organisatrice en fonction des annonces gouvernementale en lien avec le covid-19.

La violation des dispositions du présent additif et de son règlement exposent son auteur à toutes poursuites ou actions qui pourraient s'avérer nécessaire au respect desdites dispositions.

La Société Organisatrice ne sera en aucun cas tenue responsable en cas accident et/ou de tout incident survenu à l'occasion de l'Evènement. La Société Organisatrice ne sera en aucun cas tenue responsable en cas d'annulation de l'Evènement. Le gagnant et son accompagnateur devront se rendre sur les lieux de l'Evènement par leurs propres moyens.

Important :

Le gagnant et son accompagnateur devra présenter à l'entrée des locaux de RFM un test Nasopharyngé (TEST PCR de préférence mais Antigénique possible) négatif datant de moins de 72 heures. A défaut, la personne se verra refuser l'accès aux locaux de la Société Organisatrice et donc à l'Evènement. En cas de test positif, la personne s'engage à prévenir la Société Organisatrice dans les meilleurs délais. Le lot sera définitivement perdu.

En acceptant la dotation, le gagnant reconnaît et déclare accepter d'être filmé et/ou photographié lors de l'Evènement, et se prêter à des interviews données par la Société Organisatrice et/ou ses éventuels partenaires (médias ou autres) pour publication sur leurs sites internet et leurs réseaux sociaux (Facebook, Twitter, etc.) et aux fins de promotion et de communication de la Société Organisatrice. Cette autorisation est consentie à titre gracieux pour une durée initiale de 15 (quinze) ans, qui se renouvellera ensuite par tacite reconduction, pour des périodes successives de 2 (deux) ans, à défaut de dénonciation par le gagnant signifiée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception au plus tard 6 (six) mois avant l'expiration de la période en cours. D'une manière générale, chaque personne invitée à l'Evènement devra impérativement signer une autorisation dans laquelle elle reconnaît et déclare accepter être filmée et/ou photographiée lors de l'Evènement, pour publication sur le site internet et les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, etc.) de la Société Organisatrice et/des éventuels partenaires, et aux fins de promotion et de communication de la Société Organisatrice.

La violation des dispositions du présent additif et de son règlement exposent son auteur à toutes poursuites ou actions qui pourraient s'avérer nécessaire au respect desdites dispositions.